

## AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 369-2024-3 ET 1210-2024 MODIFIANT RESPECTIVEMENT LE PLAN D'URBANISME ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, AINSI QU'UN NOUVEAU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE.

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 16 janvier 2024, le Conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 369-2024-3 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme 369-2018 en vigueur;
- Projet de règlement numéro 1210-2024 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 en vigueur;
- Projet de règlement numéro 9200-2024 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble.

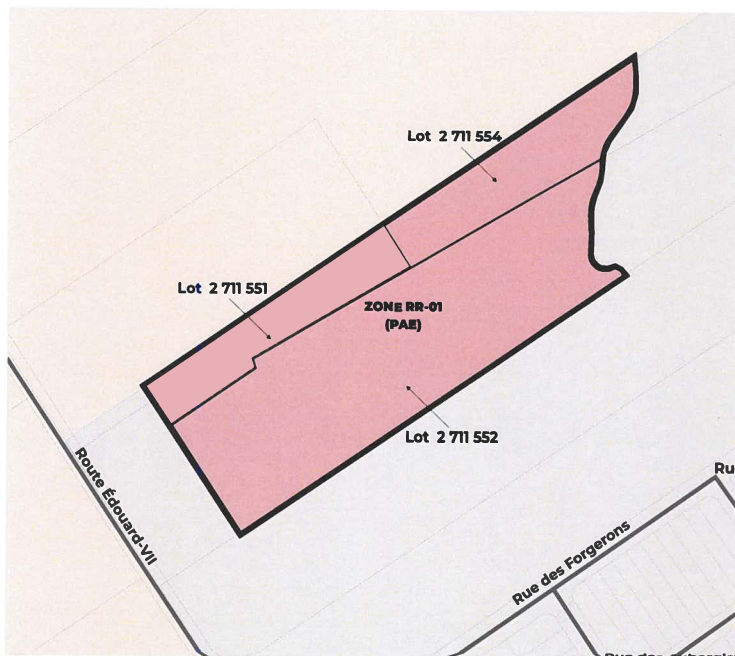
L'objet de ces projets de règlement est d'assurer la concordance obligatoire aux dernières modifications relatives à la gestion de l'urbanisation apportées au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville. Les projets comportent entre autres les objets suivants :

- a) Projet de règlement numéro 369-2024-3 modifiant le plan d'urbanisme :
  - Mettre à jour les potentiels de développement et de requalification à l'intérieur des périmètres urbains en fonction des projections démographiques à jour et des espaces disponibles;
  - Assujettir l'espace de réserve déterminé par le SADR à l'outil réglementaire du règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble;
  - Modifier l'objectif de densité brute minimale à 15 logements à l'hectare d'ici 2036 pour l'ensemble de l'affectation urbaine.
- b) Projet de règlement numéro 1210-2024 modifiant le règlement de zonage :
  - Modifier la grille des spécifications de la zone RR-01 afin que cette dernière soit assujettie à la réalisation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) lors d'une demande de modification des règlements d'urbanisme. Voir zone RR-01 au croquis joint en page 2 du présent avis.
- c) Projet de règlement numéro 9200-2024 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble :
  - L'indication de la zone pour laquelle une modification des règlements d'urbanisme est assujettie à la production d'un PAE;
  - Spécifier les usages et les densités d'occupation du sol;
  - Prescrire les éléments qu'un PAE doit représenter et les documents qui doivent l'accompagner;
  - Déterminer les objectifs et les critères suivant lesquels est faite l'évaluation d'un PAE;
  - Prévoir les modalités administratives.

## AVIS D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Les projets de règlement numéro 369-2024-3, 1210-2024 et 9200-2024 ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire pour les personnes habiles à voter puisqu'ils découlent d'une concordance obligatoire au SADR de la MRC.

### CROQUIS DE LA ZONE RR-01



Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement se tiendra le mardi 20 février 2024 à 18h avant la séance ordinaire du conseil dans la salle temporaire située au 397A, chemin du Ruisseau, Saint-Jacques-le-Mineur. Au cours de cette assemblée, la personne par l'intermédiaire de laquelle elle sera tenue expliquera ces projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Les projets de règlement peuvent être obtenus par courriel au [amenagement@sjlm.ca](mailto:amenagement@sjlm.ca), sur le site internet au <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/urbanisme/projet-de-reglement-en-cours-non-en-vigueur/> ou, au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures d'ouverture régulières (du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h et le vendredi de 8h30 à 12h). Pour toute question ou commentaire sur ces projets, vous pouvez communiquer avec m. Alexandre Poirier, coordonnateur à l'aménagement, au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel au [amenagement@sjlm.ca](mailto:amenagement@sjlm.ca)

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 26 janvier 2024

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifiée sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi en affichant une copie au bureau municipal, entre 8h et 22h, le 26 janvier 2024.



**Isabelle Arcoite**  
Directrice générale et greffière-trésorière